

A la date de la Confédération, la Colombie-Britannique avait un gouvernement provincial séparé dont l'établissement datait de 1858. La législature provinciale ayant adopté des résolutions en faveur de l'union avec le Canada, à certaines conditions spéciales, comprenant la construction d'un chemin de fer transcontinental et le maintien d'un service maritime entre Victoria et San Francisco, une adresse demandant à la Reine de faire exécuter cette mesure fut adoptée par le Parlement Fédéral, et le 20 juillet 1871, la province du Pacifique entra dans la Confédération. Deux ans après, le premier juillet 1873, l'île du Prince-Edouard y fut admise. Plusieurs fois, on entama des négociations pour y faire entrer Terre-Neuve, mais elles ont été jusqu'ici sans résultat.

Dans l'année qui précéda la Confédération, le traité de réciprocité conclu en 1853 avec les Etats-Unis, fut abrogé. Cette mesure causa d'abord une dépression dans le commerce canadien, mais eut comme résultat principal de faire rechercher activement d'autres marchés, et, en 1866, une commission dont l'hon. William McDougall était le chef, fut envoyée dans ce but aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. Cependant, on essaya d'obtenir le renouvellement du traité, et l'on envoya à Washington des délégués pour discuter la chose. Leur mission n'eut aucun succès. Ce fut la même année qu'eut lieu l'attaque des Fénians, composés principalement de soldats venant des armées débandées de l'Union Américaine sur la frontière du Niagara. Dans un engagement qui se produisit près du village de Ridgeway, les volontaires canadiens subirent, relativement à leur nombre, des pertes considérables ; mais les ennemis apprenant l'arrivée d'un corps de troupes régulières, traversèrent du côté américain où ils furent arrêtés par les autorités civiles.

Un événement important de l'histoire des débuts du Dominion, fut la négociation du traité de Washington en 1871. L'abrogation du traité de réciprocité, cinq ans plus tôt, avait mis fin, dans les eaux britanniques, au droit de pêche dont les Américains avaient joui pendant la durée du traité. Cependant, les pêcheurs américains avaient été lents à reconnaître ou à accepter le changement ; avec ou sans traité, ils désiraient encore jouir des privilèges auxquels ils s'étaient accoutumés. Quelques-uns de leurs navires ayant été saisis et confisqués, il s'éleva beaucoup de mécontentement, et comme les réclamations de l'Alabama n'étaient pas encore réglées, l'état de choses entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis était loin d'être satisfaisant, s'il n'était pas alarmant.

Ce fut dans ces circonstances qu'on décida de soumettre les principaux points discutés ou douteux entre les deux contrées à une Commission Collective comprenant cinq membres de chaque pays ; et le Premier Ministre Canadien, Sir John A. Macdonald fut nommé pour faire partie des représentants britanniques, afin de soutenir les intérêts du Canada. Cette Commission accomplit quelque travail utile, en trouvant moyen de régler les réclamations de l'Alabama et la question de San Juan ; mais, quoique le Parlement canadien eût ratifié les clauses relatives aux intérêts canadiens, le sentiment général était que ces intérêts avaient, dans une certaine mesure, été sacrifiés. Les pêcheries devaient demeurer ouvertes aux Américains pendant une période de dix ans, et une Commission devait décider de la compensation qui